



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand, le 28 JAN. 2016

Service départemental de l'office  
national des anciens combattants  
et victimes de guerre du Puy-de-Dôme  
☎ 04 73 98 39 45

LA PREFETE DU PUY-DE-DOME,

à

Mesdames et Messieurs les maires du Puy-de-Dôme  
en communication à Madame la secrétaire générale  
et Madame et Messieurs les sous-préfets

**OBJET : Cérémonies commémoratives nationales – pavoisement des édifices publics en 2016**

J'ai l'honneur de vous informer qu'il vous appartient, comme les années précédentes, d'organiser en 2016, les cérémonies commémoratives nationales en liaison avec les associations locales d'anciens combattants et victimes de guerre les plus représentatives et en y associant les enfants des écoles.

Je vous rappelle à cet effet que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises pour toutes les cérémonies nationales suivantes :

- **le samedi 19 mars** – Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civile et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (*loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012*)
- **le dimanche 24 avril** – Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (*loi n° 54-415 du 14 avril 1954*)
- **le dimanche 8 mai** – Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 – journée de l'Europe (*loi n° 81-893 du 2 octobre 1981*)
- **le mardi 10 mai** – Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme (*loi du 10 juillet 1920*)
- **le vendredi 27 mai** – Journée nationale de la Résistance (*loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013*)
- **le mercredi 8 juin** – Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine (*décret n° 2005-547 du 26 mai 2005*)
- **le samedi 18 juin** – Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi (*décret n° 2006-313 du 10 mars 2006*)
- **le jeudi 14 juillet** – Fête nationale
- **le dimanche 17 juillet** – Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France (*décret n° 93-150 du 3 février 1993 modifié par la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000*)
- **le dimanche 25 septembre** – Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives (*décret du 31 mars 2003*)
- **le vendredi 11 novembre** – Commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France (*loi du 26 octobre 1922 et loi n° 2012-273 du 28 février 2012*)
- **le lundi 5 décembre** – Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (*décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003*).

Les 8 mai et 11 novembre, il sera procédé à la collecte du Bleuet de France à laquelle je vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil.

Mes services vous transmettront, en temps utile, le message du secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire pour les cérémonies des 19 mars – 8 mai – 8 juin – Journée nationale à la mémoire des victimes ces crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France – 25 septembre – 11 novembre – 5 décembre.

La préfète,

Danièle POLVE-MONTMASSON